Déclaration CTSD 04 du 6 janvier 2018

Trop de signaux négatifs sont envoyés par ce nouveau gouvernement : concertation insuffisante, précipitation et décisions démagogiques ne font pas une bonne politique pour le Sgen-CFDT qui prône la réflexion, l'écoute, la confiance, la collégialité mais aussi l'autonomie des équipes.

Ppcr et évaluation des agents
En dehors du report d'un an de l'évolution des grilles indiciaires, l'évolution de l'évaluation des agents dans le cadre des rendez-vous de carrière ne semble pas avoir intéressé le ministre. Les inspecteurs du 1er et du 2nd degré se perdent dans des complications de procédure qui oublient la mesure essentielle : l'accompagnement des personnels et l'évolution des pratiques.

Rétablissement du jour de carence
Alors que les enseignants et les personnels municipaux sont exposés de façon intense à des agents patogènes du fait de la proximité avec les enfants et les jeunes, cette mesure est injuste et va toucher de nombreux collègues, de façon financière mais aussi psychologique car stigmatisés. La CFDT rappelle que les 2/3 des salariés du privés voient leurs jours de carence compensés et que les absences longues ont aumentés.

Le DNB version 2018 est trop lourd
Contrôle continu, épreuve écrite alourdie, épreuve orale. Ce que nous dénoncions l'an dernier reste valable. De plus la lettre de cadrage du 18 janvier dernier laisse à pense que c'est le Principal qui évalue après consultation des enseignants. Dans le même temps elle demande que la validation du socle prise en compte pour le DNB ne soit pas révélée aux candidats avant les résultats de l'examen. Difficile quand cela doit être fait pour le dernier conseil de classe qui a lieu bien avant.

Pour le Sgen-CFDT, ce DNB est devenu autant complexe qu'inutile : la validation du socle et une épreuve finale orale aurait été bien suffisantes pour clôturer une scolarité commune à tous nos jeunes et il aurait été souhaitable de chercher :

- à outiller les enseignants pour le travail et l'évaluation par compétences
- à approfondir la liaison collège – lycée en donnant une valeur diagnostique aux épreuves du DNB pour en faire un support des pratiques pédagogiques en début de 2nde au lycée.

Lors des discussions et des échanges avec le ministère, le Sgen-CFDT est le seul syndicat qui se soit clairement positionné pour la disparition d'un DNB incohérent avec le socle commun.

Allègement de la réforme du collège
Une volonté de détricoter une réforme dans laquelle les inspecteurs et les chefs d'établissement s'étaient engagés ensemble pour faire évoluer les pratiques des enseignants. Un retour auquel le Sgen-CFDT s'est opposé au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Devoirs faits
Une décision qui ne serait pas illégitime, si elle n'avait pas oublié l'accompagnement éducatif qui existait déjà, qui ne concernait pas que les élèves volontaires et qui surtout ne contournait pas la question de sens : pourquoi du travail en dehors de la classe au collège ?

Téléphones portables
Le sgen-cfdt s'est opposé à une interdiction qui ne respecterait pas l'autonomie des établissements et mettrait les équipes de direction en difficulté. Le Code de l'éducation (article L 511-5) réglemente déjà l'utilisation des téléphones portables à l'école et au collège.
Le Sgen-CFDT s'est positionné pour un usage raisonné des outils de communication au collège. Savoir se servir de son téléphone, de sa tablette de façon intelligente cela s'apprend et les établissements doivent le prendre en charge (certains le font déjà).

Le retour du redoublement
Le Sgen-cfdt est le seul syndicat qui s'est opposé catégoriquement à ce retour sur un passé qui nous semblait révolu. Redonner du pouvoir aux enseignants, ce n'est pas leur donner le pouvoir de faire redoubler, c'est leur donner le pouvoir de prendre en compte les besoins de leurs élèves, avec les moyens nécessaires à leur coeur de métier.

Chorale
La chorale permet de développer des vertus éducatives indéniables et le Sgen-CFDT se félicite des mesures annoncées par les ministres de la culture et de l'Éducation nationale le 11 décembre 2017. Notons cependant qu'il s'agit de généraliser une pratique promue par le ministère de l'Éducation nationale par une circulaire du 13/12/2016. Il était déjà fait de la chorale un enseignement facultatif proposé en complément de l'enseignement obligatoire d'éducation musicale qui accueillait tous les élèves qui le souhaitent. La chorale pouvait déjà faire l'objet d'une évaluation lors du brevet dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires.

Réforme du lycée et du bac
Beaucoup de craintes se font sentir, mais M. Mathiot n'est pas le ministre et il nous reviendra de peser dans les discussions. Quel que soit le modèle retenu, pour le Sgen-CFDT, le volet RH (Ressources Humaines) est primordial pour redonner du sens aux missions des personnels et améliorer leurs conditions de travail.

Le plus surprenant et dangereux est le fait d'exclure la filière professionnelle du champ de cette réforme.

De plus à l'heure actuelle la définition hebdomadaire est toute relative et ne protège pas les collègues de l'intensification du travail : conseils de classe, convocations diverses pour préparer les sujets d'examen, ECA, contrôles communs à organiser, etc. Pour le Sgen-CFDT il faut limiter strictement le temps de présence au lycée et pas seulement le temps de cours. Nous revendiquons un service prenant en compte TOUTES les heures de présence dans l'établissement (cours, réunions, concertations, présence entre les heures de cours…). Or aucune modification n'est prévue sur cela, ce qui rend dans les faits la semestrialisation à horaire variable impossible.

Plan étudiant
Des avancées à noter dans les propositions du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : une prise en compte de la diversité des bacheliers à l'entrée à l'université, la définition d'attendus (imparfaits à ce jour et non définis entre l'enseignement supérieur et scolaire dans le cadre du continuum bac+3 bac-3) et un plan social étudiant qui est une véritable avancée.
Par contre il y a un déni des efforts que faisaient déjà les personnels de direction et les professeurs des lycées pour accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation et des mesures contestables :
- La nomination d'un 2nd professeur principal en terminale qui met les proviseurs en difficulté.
- Des semaines de l'orientation à mettre en place dans la précipitation.
- Des ambassadeurs étudiants déjà oubliés.
- Une fiche dialogue pour le 1er trimestre ridicule
- Un rôle renforcé du conseil de classe dont l'avis ne sera pris en compte que si l'établissement d'enseignement supérieur le souhaite.
- Une « fiche Avenir » associée à chaque vœu qui s'appuie sur les notes et le classement de l'élève au lieu des compétences du livret scolaire.

Sans oublier la pression des rectorats sur les établissements pour qu'ils se conforment aux annonces ministérielles.

Les collèges du 04
On peut noter une perte d'élèves malgré la hausse annoncée de +65 élèves. A quoi correspondent donc les 8 suppressions prévues ? Est-ce une mesure nécessaire du fait de la démographie ou une mesure dogmatique ? Auquel cas il ne nous paraît pas concevable de l'envisager.
Le département compte 6 ou 7 établissements fragiles et d'autre en difficultés qu'il faudrait soutenir. C'est le sens de notre demande.